

PELLEGRINO ROSSI UN DESTIN DE ROMAN(D)

PREMIER PROFESSEUR
CATHOLIQUE DE
L'UNIVERSITÉ, LE
JURISTE ITALIEN NE
S'EST PAS CONTENTÉ
DE MODERNISER
SA DISCIPLINE. IL A
ÉGALEMENT JOUÉ UN
RÔLE DE PREMIER PLAN
DANS LA RÉVISION DU
PACTE FÉDÉRAL DE 1815

Le 15 novembre 1848, la gorge tranchée par un coup de poignard, Pellegrino Rossi s'effondre dans le vestibule du Palais de la Chancellerie apostolique du Vatican. Cet assassinat, qui sera le dernier commis sur le territoire du Saint-Siège jusqu'au triple meurtre de mai 1998*, déclenche une série d'émeutes, la fuite du pape puis la proclamation de la République romaine. Il marque aussi le dernier acte d'une existence extraordinairement riche.

Avant de connaître cette fin tragique, le natif de Carrare aura en effet eu le temps de mener plusieurs vies. Jeune avocat, il participe à l'expédition manquée de Joachim Murat pour la reconquête du trône de Naples en tant que commissaire général civil pour les provinces conquises. Deux décennies plus tard, il est nommé au Collège de France par le roi Louis-Philippe, avant de regagner l'Italie pour assumer la charge de ministre de l'Intérieur et des Finances *ad interim* au Vatican. Dans l'intervalle, il aura passé près de vingt ans en Suisse.

L'« Italien de Genève » Premier professeur catholique à enseigner dans les murs de l'Académie de Calvin, Pellegrino Rossi s'y est notamment distingué par la modernité de ses cours, non seulement dans sa discipline (le droit) mais également dans des domaines comme l'histoire nationale ou l'économie politique, où il a fait œuvre de pionnier. Elu au Conseil représentatif dès 1820, l'« Italien de Genève » est

par ailleurs considéré comme l'un des tout premiers hommes politiques genevois d'envergure nationale, à qui l'on doit notamment l'idée du Conseil fédéral et d'une Cour fédérale.

Lorsqu'il s'installe à Genève, en 1816, après l'échec de l'expédition napolitaine, Pellegrino Rossi a déjà derrière lui un début de carrière prometteur. Formé à Pise, puis à Bologne où il a brièvement enseigné la procédure civile, le jeune homme peut s'appuyer sur un solide réseau de relations d'affaires. Son talent et une rare capa-

ROSSI EST LE PREMIER À ENSEIGNER L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET L'HISTOIRE NATIONALE À L'ACADÉMIE

cité d'adaptation feront le reste. Rapidement introduit auprès des milieux dirigeants de la République calviniste restaurée comme au sein de l'opposition libérale, Rossi suscite des éloges dès ses premières leçons qui portent sur le droit romain et qu'il donne à titre privé.

Très vite, il entame une ascension académique fulgurante. Le 3 avril 1819, il est nommé à la chaire de droit romain et de droit criminel de l'Académie. Dans les années suivantes, il ajoute à son magistère le droit pénal, le droit public et international, ainsi que le droit constitutionnel. Occupant une surface académique considérable, Rossi est également le premier à enseigner

LITHOGRAPHIE
PAR AMÉLIE MUNIER
ROMILLY (1788-1875).

DATES CLÉS

1787 : NAISSANCE À CARRARE (ITALIE)
1814 : PROFESSEUR DE DROIT À BOLOGNE
1819 : PROFESSEUR À L'ACADÉMIE DE GENÈVE
1820 : ÉLECTION AU PARLEMENT CANTONAL
1832 : REPRÉSENTE GENÈVE À LA DIÈTE
1833 : CHAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
1834 : CHAIRE À LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS
1839 : MEMBRE DE LA CHAMBRE DES PAIRS
1846 : AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE
1848 : MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES « AD INTERIM » AU VATICAN
1848 : ASSASSINAT À ROME

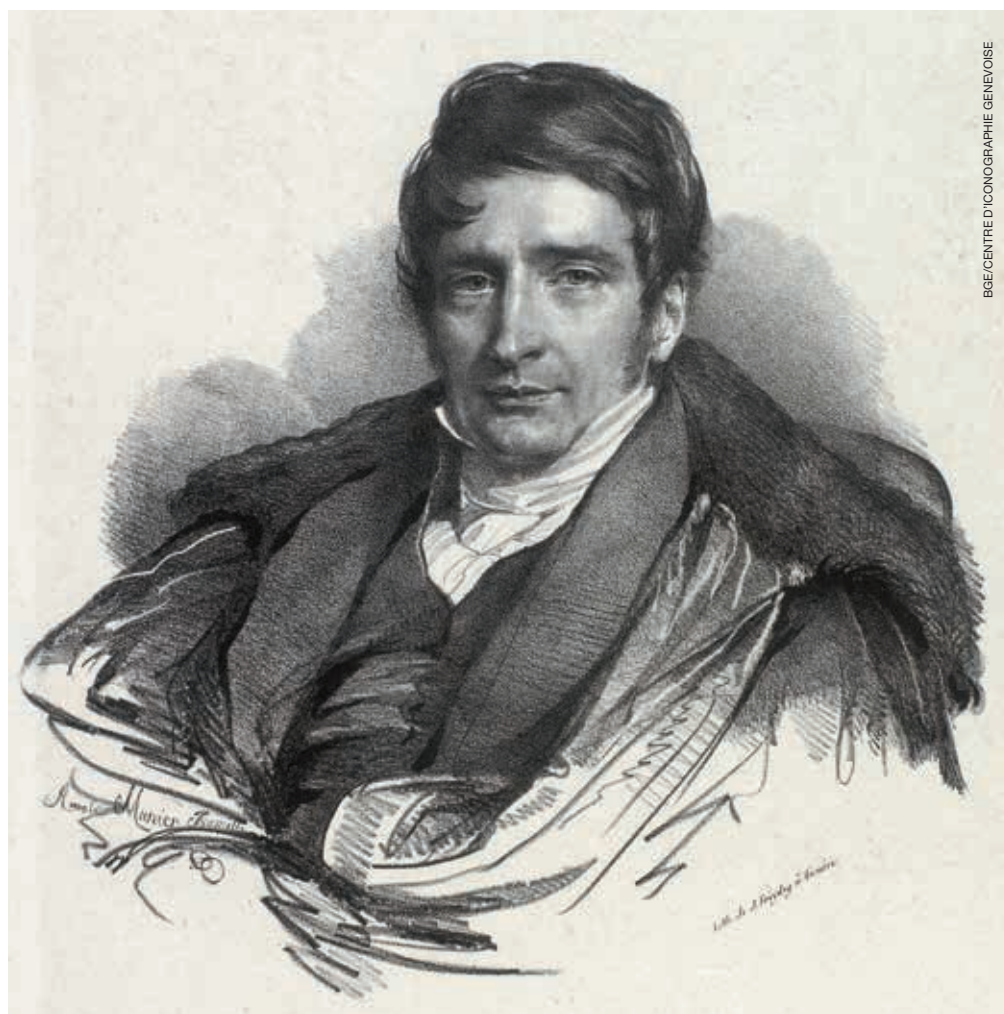
l'économie politique (dès 1827) et l'histoire nationale (dès 1831) à l'Université. Et son élection ne s'arrête pas là puisqu'à ses heures perdues, il traduit en italien *Le Corsaire* et *Le Giaour* de son ami, le poète anglais Lord Byron.

« Rossi a joué un rôle très important dans le renouveau de la Faculté, résume Alfred Dufour, professeur honoraire de la Faculté de droit et grand spécialiste du personnage. *Ayant assimilé très tôt l'apport de la renaissance de l'université allemande, il a anticipé la révolution humboldtienne que connaîtra l'Université vers 1870 et qui marquera son entrée dans la modernité.* »

Le « Pacte Rossi » Sans doute un peu à l'étroit dans son costume académique, Rossi s'engage également avec résolution dans la vie politique de son canton d'adoption. Fait bourgeois de Genève en 1820, il intègre le Conseil représentatif de la ville la même année. Brillamment réélu, il y restera jusqu'en 1833.

Dans ce cadre, le réfugié italien déploie une activité considérable. De tous les débats, il est actif dans une trentaine de commissions, assumant la charge de rapporteur pour près de la moitié d'entre elles. Fêtes religieuses, délits de presse, mariage civil : tous les sujets semblent dignes d'intérêt à ses yeux. C'est donc en toute logique que le parlementaire est désigné en 1832 pour représenter Genève à la Diète fédérale, assemblée qui rassemble les délégués des différents cantons, afin de participer aux travaux de révision du Pacte fédéral de 1815. Le choix est judicieux à plus d'un titre.

D'abord parce que Pellegrino Rossi est un apôtre du progrès graduel et du pragmatisme politique. Porté par cet esprit plus suisse que



BGE/CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

celui de bien des Suisses de l'époque, il va introduire au moyen du texte qui porte aujourd'hui son nom (le « Pacte Rossi »), deux idées clés : celle d'un Conseil fédéral – composée de cinq membres et présidé par un *landammann* élu par les cantons) et celle d'une Cour de justice également placée sous l'égide de la Confédération. Le projet consacre également la liberté d'établissement et la libre circulation des hommes et des marchandises, la centralisation des douanes et des postes, l'unité monétaire, l'unification des poids et des mesures. Sans doute trop ambitieux pour l'époque, il est finalement rejeté en juillet 1833.

L'envoi de Rossi à la Diète se justifie également par l'idée que ce dernier se fait de son pays d'accueil. Animé par un patriotisme fervent, il a très vite compris ce qui fait la spécificité de la Confédération (l'imbrication entre liberté politique et principe fédéral) et en appelle régulièrement à l'idée de « patrie commune » qui, à l'époque, apparaît encore davantage comme un vœu pieu que comme une réalité.

L'autre avantage de la méthode Rossi, basée sur l'idée qu'« il est dans la nature des Confédérations de ne marcher que de transaction en transaction », c'est qu'elle va permettre à Genève, qui est alors le dernier canton à avoir intégré l'Etat fédéral, de faire oublier sa réputation de trublion pour se profiler durablement comme l'arbitre

des conflits entre les cantons conservateurs du Sonderbund et les forces progressistes radicales. « Jalon capital dans l'évolution de notre pays vers l'avènement de l'Etat fédératif de 1848 », selon Alfred Dufour, les efforts déployés par Rossi auprès de la Diète marquent à la fois le sommet de sa carrière politique suisse et son chant du cygne. Désavoué, il quitte le navire helvétique en pleine tempête politique, ce qui lui vaudra d'être accusé par certains observateurs de « changer de patrie comme un officier change de garnison ». Mais c'est pour mieux rebondir. D'abord en France, au service de la Monarchie de juillet, où il se voit offrir une chaire de droit constitutionnel et un fauteuil à la Chambre des Pairs (l'ancêtre du Sénat actuel). Ensuite en Italie, où il aura tout juste le temps d'entrer dans le gouvernement du pape Pie IX, avant de tomber, victime d'un complot dont les véritables commanditaires n'ont jamais été identifiés.

Vincent Monnet

* Le 4 mai 1998, le chef des gardes suisses, son épouse et un jeune vice-caporal sont retrouvés morts dans les murs de la cité pontificale. Les circonstances exactes de ces trois meurtres ne sont toujours pas connues à ce jour.